

Polysémie des approches monétaires de la pauvreté : le dilemme rural-urbain au Sénégal

Jean-Paul Minvielle
*Économiste IRD**

1 Introduction

Il est souvent avancé que la pauvreté en Afrique est essentiellement rurale. Concernant les pays du Sahel, cette opinion résulte en grande partie de la médiatisation des grandes sécheresses qu'a connues la région au début des années 70 et qui ont entraîné les manifestations de la plus extrême pauvreté : les famines. Même si l'agriculture africaine continue de devoir faire face aux plus grandes difficultés, un autre facteur joue également un rôle : le choix d'indicateurs de la pauvreté imparfaitement adaptés à la problématique posée.

On relève ainsi, dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté élaboré pour le Sénégal en décembre 2001 que « La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales et plus singulièrement dans les zones rurales du centre, du sud et du nord-est... en effet, l'incidence de la pauvreté varierait en zone rurale entre 72 et 88 % alors qu'en zone urbaine elle varie entre 44 et 59 %. » (Sénégal, 2001, p. 5). D'où il résulte, en toute logique, que « Le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté sur le relèvement de la productivité de l'agriculture... » (op. cit. p. 14).

Ces conclusions appellent deux réserves concernant les choix méthodologiques sous-jacents à l'analyse.

* Économiste IRD. B.-P. 325, 4089 El Kantaoui - Tunisie. Tél : (216) 96 458 625 / 73 817 015.
mail : jeanpaul.minvielle@free.fr

La première réserve porte sur la fixation d'un seuil de pauvreté unique, applicable uniformément à l'ensemble du pays. Compte tenu des disparités existant entre les différentes régions, cette méthode conduit en fait à surestimer la pauvreté dans les régions rurales dans lesquelles, les échanges marchands étant relativement réduits, le niveau de vie est moins dépendant de la détention de revenus monétaires. L'impact de l'insuffisante prise en considération de ces différentiels de niveaux de vie entre milieu rural et urbain est souligné par de nombreux auteurs. On peut ainsi citer P. Agénor qui, en relevant la supériorité statistique du nombre de pauvres en milieu rural émet cependant une réserve en précisant que « it should also be kept in mind that measures of urban and rural poverty rates are often made on the basis of expenditure data that are not properly deflated across regions accounting for the difference between the cost of living between urban and rural areas is nevertheless crucial for poverty assessment » (Agénor, 2002, p. 5).

La seconde réserve porte sur les informations retenues pour l'analyse. En effet, les affirmations sur la supériorité relative de la pauvreté en milieu rural sont généralement avancées sur la base de l'incidence de la pauvreté (proportion de ménages se trouvant au-dessous du seuil de pauvreté) : « as is well known, the incidence of poverty is higher in the rural areas of almost all developing countries » (Ravallion, 2001, p. 1). Cependant, les résultats obtenus en termes d'incidence de la pauvreté peuvent s'avérer différents de ceux obtenus à partir de l'évaluation du nombre absolu de ménages pauvres ou bien de leur déficit cumulé de revenu. Ceci d'autant plus que les pays africains connaissent des processus accélérés d'urbanisation. On peut ainsi, à l'instar de Martin Ravallion, se poser la question de « l'urbanisation de la pauvreté »¹ (Ravallion, 2001).

Si l'on en reste à une approche classique de la pauvreté en termes de revenu ou de consommation on constate effectivement une incidence nettement plus forte de la pauvreté en milieu rural². Cependant un examen plus approfondi des résultats, et en particulier la prise en considération des valeurs absolues et non plus relatives, conduit à nuancer les conclusions qui peuvent en être tirées : le nombre absolu de pauvres est généralement très supérieur en milieu urbain, même avec des incidences plus faibles. Si l'on va plus loin encore et que l'on s'attache à la profondeur de la pauvreté, c'est à dire au déficit cumulé de revenu des ménages pauvres dans les deux milieux, l'image obtenue révèle une répartition notablement différente de la pauvreté avec, encore une fois, une situation considérablement plus préoccupante en milieu urbain. Ces deux dernières informations sont cruciales pour la détermination de stratégies de lutte contre la pauvreté.

¹ Dans cet article, Ravallion démontre que « the urban sector's share of the total number of poor in a developing country will be an increasing convex function of the urban share of total population ».

² D'après les données compilées par Sahn, Dorosh et Younger (1997), la part du milieu rural dans la pauvreté nationale varierait de manière importante puisque l'on peut relever des valeurs allant de 66 % pour la Gambie, voisine du Sénégal, à 98 % pour le Malawi en passant par 78 % pour la Côte d'Ivoire.

Pour coller au mieux aux réalités du terrain, il apparaît ainsi nécessaire d'introduire deux améliorations dans l'analyse :

- fixer des seuils de pauvreté différents suivant les régions ;
- ne pas se limiter aux seules incidences de la pauvreté, mais prendre également en considération les effectifs absolus de ménages pauvres d'une part, l'importance de leur déficit de revenu d'autre part.

Ainsi que nous le verrons à partir de l'exemple tiré de nos travaux sur le Sénégal, ces différentes approches conduisent à fortement nuancer l'a priori d'une pauvreté massivement rurale.

Dans notre analyse, nous avons retenu les indices de Foster, Greer et Thorbecke (Foster et alt., 1984) qui permettent d'estimer à la fois l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. L'incidence représente la proportion de ménages dont le revenu ou la dépense sont inférieurs au seuil de pauvreté retenu. Elle mesure donc le pourcentage de ménages ou d'individus pauvres au sein de la population étudiée. La profondeur mesure la distance séparant les dépenses moyennes des pauvres du seuil de pauvreté. Elle informe donc sur ce que devrait être l'augmentation des dépenses moyennes des pauvres pour leur faire franchir ce seuil et donc les tirer hors de la pauvreté. Enfin, la sévérité informe sur les écarts de revenus entre les pauvres eux-mêmes. On notera cependant que ces écarts sont considérés par rapport au seuil de pauvreté et non par rapport à une caractéristique de tendance centrale du niveau de vie des pauvres, ce qui aurait été préférable afin de mieux évaluer l'inégalité régnant au sein de la population pauvre.

2 Le choix d'un seuil de pauvreté national unique n'apparaît pas adapté aux réalités locales

Un point important pour la validité de l'approche porte sur la détermination du (ou des) seuil(s) de pauvreté retenu(s). Il se décline à deux niveaux :

- Concernant un pays comme le Sénégal, avec de notables différences de niveau de vie et de modèles de consommation entre les milieux urbain et rural d'une part, entre les régions d'autre part, est-il acceptable de ne retenir qu'un seuil de pauvreté unique au niveau national, ou bien sera-t-il préférable de déterminer plusieurs seuils afin de coller au mieux aux réalités du terrain ?
- Comment déterminer les biens et services à prendre en considération pour la détermination du (ou des) seuil(s) de pauvreté monétaire(s).

Cette question de la définition d'un ou de plusieurs seuils de pauvreté a été largement débattue dans la littérature, depuis Atkinson (1987) à Quizilbash (2003). En fait, « il n'existe pas de méthode idéale pour fixer les seuils de pauvreté, et les choix effectués prêteront presque certainement à controverse »

(Ravallion, 1996). Si l'on ne peut qu'acquiescer à cette déclaration, ce qui nous apparaît le plus important est que la méthode retenue pour fixer le (ou les) seuil(s) de pauvreté soit clairement justifiée et explicitée, permettant ainsi aux utilisateurs des informations produites de se déterminer en toute connaissance de cause sur la validité de ce choix méthodologique.

L'évaluation quantitative de l'incidence de la pauvreté monétaire passe par la détermination d'un seuil de pauvreté différenciant les pauvres (les ménages situés au-dessous du seuil) des non pauvres (les ménages situés au-dessus du seuil). Le seuil de pauvreté, valable pour un « domaine » donné (région, pays, type de milieu, etc.), peut-être déterminé de manière relative ou absolue.

2.1 Choix d'un seuil de pauvreté relatif, absolu ou subjectif

La détermination d'un **seuil de pauvreté relatif** s'effectue généralement en le situant à un niveau représentant un certain pourcentage de la moyenne arithmétique ou de la médiane de la distribution de la consommation de la population étudiée. Cette méthode est ordinairement retenue pour les études menées dans les pays développés, dans lesquels on considère que la pauvreté est avant tout un phénomène « relatif », la satisfaction des besoins essentiels étant généralement assurée pour la grande majorité de la population. Un point important à noter est que cette approche ne permet pas d'évaluer correctement les évolutions de la pauvreté dans le temps si toutes les dépenses varient dans le même sens car le seuil qui représente une proportion constante de la médiane ou de la moyenne se déplace en suivant cette évolution (dans cette approche, l'élasticité du seuil de pauvreté par rapport à la médiane ou à la moyenne est égale à l'unité, ce qui paraît peu plausible en situation réelle). Pour qu'une différence apparaisse de manière notable il faut que la répartition de la consommation évolue de manière significative. En d'autres termes qu'il y ait une évolution des inégalités, ce qui se traduira par une modification de la forme de la courbe de Lorenz et donc du rapport entre la médiane et la moyenne. On le voit, la signification à accorder à un seuil de pauvreté relatif demeure sujette à discussions.

La détermination d'un **seuil de pauvreté absolu** passe par l'identification puis le chiffrage du coût de la satisfaction d'un certain nombre de besoins de base (alimentation et biens et services considérés comme essentiels)³. Ces besoins, ainsi que le coût de leur satisfaction, pouvant être différents suivant les régions, on pourra être amené à calculer plusieurs seuils de pauvretés différents afin de respecter l'hétérogénéité du domaine d'étude. C'est la méthode que nous avons retenue pour notre étude au Sénégal.

³ Cette méthode, dite des « besoins fondamentaux », remonte à l'étude fondatrice de Rowntree menée en 1899 sur la ville de York en Angleterre et publiée en 1901.

Enfin, une autre méthode consiste à déterminer un **seuil de pauvreté subjectif** dépendant directement de l'appréciation que les individus ont de leur propre situation. Dans ce cas, le seuil sera fixé par référence à l'opinion des individus sur le niveau minimal de revenu (ou de consommation) en deçà duquel leurs besoins essentiels ne pourraient être satisfaits. Cette approche peut-être particulièrement intéressante, mais elle nous apparaît plus complémentaire aux deux précédentes qu'elle ne leur est substituable.

2.2 Estimation des consommations alimentaires et non alimentaires du seuil de pauvreté

Pour estimer la composante alimentaire du seuil de pauvreté il faut, à partir des données des enquêtes disponibles ou à partir d'enquêtes complémentaires, répondre aux questions suivantes :

- quels sont les biens alimentaires que les ménages consomment couramment dans la région donnée ⁴ ?
- quelles sont les quantités de produits de consommation courante qui, ainsi combinés, permettent d'atteindre les 2400 calories par adulte et par jour considérées comme une ration « normale » ⁵ ?
- quel est le coût monétaire de cette ration ?

Concernant la composante non alimentaire du seuil de pauvreté, deux méthodes d'évaluation sont possibles.

Une première solution consiste à considérer, de manière empirique, que les dépenses non alimentaires de base représentent une proportion des dépenses alimentaires, tout en sachant que cette proportion varie en fonction des niveaux de revenu des ménages. Afin de déterminer la proportion la plus pertinente, on peut prendre comme référence le groupe dont les consommations aussi bien alimentaires que non alimentaires sont représentatives des dépenses minimales pour assurer le bien-être du ménage. En d'autres termes, on retiendra le modèle de consommation des ménages se situant le plus près possible du seuil de pauvreté qui définit le niveau théorique de passage de la pauvreté à la non-pauvreté. De sorte que le rapport entre les dépenses non alimentaires et les dépenses totales de ce groupe représente le rapport entre la composante non alimentaire du seuil et le seuil global.

Une deuxième solution consiste à évaluer directement le coût de certains besoins non alimentaires essentiels tels que l'éducation, la santé, le logement, le transport, etc. Par exemple, les besoins de base en éducation peuvent être évalués par le coût des cinq premières années de l'enseignement

⁴ Dans la mesure du possible, on retiendra comme modèle de consommation alimentaire celui des ménages se situant le plus près possible du seuil de pauvreté.

⁵ Nous sommes bien conscients du caractère normatif, et donc discutable, de ce choix qui mériterait à lui seul un article pour en débattre.

primaire public et concernent les personnes de moins de 15 ans. Le problème rencontré est alors double : d'une part l'identification de ces biens et services considérés comme essentiels pour les pauvres, d'autre part l'évaluation du coût de leur satisfaction.

Cette seconde méthode, qui fait appel à des normes pour la détermination de ces besoins essentiels et l'évaluation du coût de leur satisfaction, nous paraît trop arbitraire. C'est pourquoi nous avons retenu la première qui procède du simple constat des arbitrages réels effectués par les populations pauvres elles-mêmes. La définition de seuils de pauvreté régionaux permet alors de prendre automatiquement en considération les différences régionales de besoins et de coûts de leur satisfaction.

On notera qu'une approche économétrique de fixation des seuils de pauvreté, et en particulier de leur composante non alimentaire a été développée dans Ravallion (1996, « appendice 1 : une méthode de fixation des seuils de pauvreté »). Bien que simplifiée, il s'avère que la méthode que nous avons retenue correspond à celle qu'il préconise puisque, pour nous comme pour lui, « le seuil de pauvreté est un multiple du seuil de pauvreté alimentaire, l'accroissement proportionnel étant donné par la part estimée du budget non alimentaire au seuil de pauvreté alimentaire » (Ravallion, 1996)⁶.

2.3 Choix de seuils régionaux au lieu d'un seuil national unique

Généralement, les études menées au niveau de l'ensemble d'un pays retiennent un seuil unique de pauvreté supposé valable pour toute l'étendue du territoire national. Il existe deux raisons à cet état de fait. Une raison politique tout d'abord, cette pratique permettant d'éviter d'introduire une discrimination *a priori* entre les régions. Les débats que nous avons eus au Sénégal dans le cadre de la préparation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté durant le second semestre 2001 montrent bien qu'il s'agit là d'un point sensible. Une raison méthodologique ensuite dans la mesure où la détermination de différents seuils de pauvreté nécessite l'obtention de données statistiques désagrégées au niveau régional et accroît la complexité du calcul.

Sur le plan théorique, l'approche de la pauvreté absolue par la fixation d'un seuil unique implique que le domaine d'application de ce seuil soit suffisamment homogène. Dans le cas contraire, on aboutirait à une représentation

⁶ En d'autres termes : « Une meilleure méthode consiste, à mon avis, à commencer par déterminer le coût d'un panier de produits alimentaires qui satisfait les besoins nutritionnels moyens en respectant les régimes habituels. On y ajoute alors celui d'un ensemble de produits non alimentaires caractéristiques de ceux qui sont généralement achetés, soit par ceux qui peuvent tout juste se permettre d'acquérir le panier d'aliments (pour établir une limite inférieure raisonnable d'une gamme acceptable de seuils de pauvreté) ou par ceux qui atteignent tout juste ce niveau de dépenses alimentaires (pour établir une limite supérieure justifiable) ». Ravallion, 1996, p. 144/145.

faussée de la réalité étudiée. Ces dangers d'incohérence de l'application à des sous-groupes différents d'un seuil unique ont été soulignés par Ravallion (1996). De même Amartya Sen a analysé le fait que l'obtention d'un certain niveau de réalisation personnelle pouvait avoir un coût plus élevé en ville qu'en milieu rural (coût plus important du logement, de l'habillement, des transports, etc.).

Il apparaît ainsi clairement que, dans le cas d'un pays comme le Sénégal, l'application d'un seuil unique pour l'ensemble du territoire national fausse de manière significative la représentation de la réalité des situations de pauvreté compte tenu des différentiels, de mode comme de coût de la vie, existant entre les régions, et en particulier entre les régions périphériques et la capitale. On doit sans doute trouver là une des raisons de ces écarts considérables reportés par la plupart des études entre un milieu rural supposé concentrer la plus grande part de la pauvreté nationale et une région capitale paraissant beaucoup moins touchée.

En fait, les enquêtes sur le terrain montrent une réalité beaucoup plus contrastée. C'est pourquoi il nous est apparu plus conforme à cette réalité de la répartition de la pauvreté de retenir des seuils différents correspondant mieux aux modèles régionaux de consommation et à leur coût réel pour les populations concernées⁷. Dans le cas du Sénégal, l'option idéale aurait été de pouvoir différencier précisément milieu rural et milieu urbain. Elle n'a pas pu être retenue compte tenu de l'insuffisance de l'information statistique sur les prix en milieu rural. Nous nous sommes donc limité à une différenciation par région administrative, différenciation qui recoupe cependant largement le clivage rural/urbain. Cette méthode donne des résultats significatifs puisque, comme nous le verrons plus loin, on note une différence du simple au double entre le seuil de pauvreté le moins élevé, calculé pour la région de Tambacounda avec une valeur de 471 francs CFA⁸ par équivalent adulte et par jour, contre une valeur de 1.017 francs CFA dans la région de Dakar. On relève également de fortes différences dans la composition des paniers ayant permis de calculer ces seuils puisque les biens non alimentaires n'interviennent que pour 27 % dans la dépense minimale journalière nécessaire dans la région de Tambacounda contre plus de 61 % dans celle de Dakar.

En fait, on pourrait considérer qu'il s'agit plus là de la détermination de seuils différents permettant d'assurer des niveaux de vie équivalents suivant la région dans laquelle on se trouve. Malgré tout, cette remarque n'introduit pas de différenciation fondamentale avec celle de seuils de pauvreté dans la mesure où, si l'on en reste à l'acception généralement admise

⁷ Au niveau international par exemple, il est reconnu comme parfaitement légitime que soient déterminés des seuils de pauvreté nationaux différents les uns des autres. En Afrique en particulier, il existe bien souvent de plus grandes différences de structures de consommation entre le milieu rural et le milieu urbain qu'il n'en existe entre des milieux identiques de nations voisines.

⁸ 1 euro = 656 francs CFA.

de la pauvreté comme étant un « déficit de bien-être », ces seuils sont déterminés aux niveaux supposés établir la frontière entre bien et mal-être.

Une critique qui pourrait être formulée à l'égard de cette approche est qu'elle risque d'aggraver le biais urbain dans la mesure où elle n'intègre pas les différences entre les biens et services publics offerts dans les régions urbanisées d'une part, dans les régions rurales d'autre part. Ainsi, en raison de l'insuffisance des services publics dans les régions périphériques, il pourrait être plus « coûteux » d'y être pauvre. Cette remarque ne vaut pas vraiment dans le cas du Sénégal dans la mesure où les carences des services publics sont telles dans la région de la capitale qu'il peut-être, au contraire, beaucoup plus coûteux d'y accéder que dans les régions périphériques : absence de transports publics, carences des services d'adduction d'eau et d'électricité, services de santé publique théoriquement gratuits mais en réalité payants, etc. Dans les deux cas de figure, que l'on retienne la fixation d'un seuil unique ou bien de plusieurs seuils pour les différents sous-groupes de la population nationale, ce problème de la non évaluation des biens et services publics demeure.

3 Les différences entre les seuils de pauvreté régionaux s'avèrent importantes

Ainsi que nous l'avons précisé, la méthode d'évaluation des seuils de pauvreté que nous avons retenue est basée sur l'addition de deux composantes :

- la part alimentaire calculée à partir de la dépense nécessaire pour assurer à chaque individu une consommation journalière de 2.400 calories, consommation évaluée à partir des habitudes locales et des produits les moins onéreux qui sont les plus accessibles aux pauvres. La part autoconsommée du panier alimentaire a été valorisée aux prix des marchés locaux ;
- la part non alimentaire constituée par un pourcentage du coût de la ration alimentaire de base. Nous avons évalué ce pourcentage en prenant en considération le comportement effectif de consommation des 5 % de ménages se situant de part et d'autre du seuil de pauvreté alimentaire. Cette méthode permet d'intégrer directement la « souveraineté du consommateur » dans ses choix et d'éviter de recourir à des normes, toujours discutables.

Afin de coller au mieux aux réalités locales, nous avons conduit notre étude de la pauvreté au niveau des trente départements constituant le pays en 2001. Nous n'avons cependant calculé que dix seuils de pauvreté, correspondant à chacune des dix régions administratives du pays. Ceci pour deux raisons. D'une part parce que chacune de ces régions nous semblait suffisamment homogène, du point de vue des structures de consommation, pour ne pas rendre nécessaire de fixer des seuils départementaux. D'autre part parce

que les données statistiques disponibles n'étaient pas suffisamment désagrégées pour permettre cette différenciation de manière efficace. Nous avons ainsi appliqué le même seuil de pauvreté régional à chacun des départements constituant chaque région administrative, ce qui marque tout de même un important progrès par rapport à la fixation d'un seuil national unique.

3.1 Les structures régionales des consommations alimentaires des ménages varient significativement

Afin d'établir des seuils de pauvreté régionaux, il a été nécessaire d'établir des structures types de consommation alimentaire des ménages par région administrative, structures différenciées si possible entre milieu urbain et rural. Les résultats obtenus, à partir du dépouillement des données disponibles dans l'enquête ESAM I ont été reproduits dans le tableau 1.

Au vu des résultats, il apparaît que les différences de structures de consommation ne sont pas négligeables d'une région à l'autre. La composante la plus basique de la ration alimentaire, le pain et les céréales, représente ainsi 48 % de la ration totale dans la région de Fatick, dont nous verrons qu'elle est une des plus défavorisée du pays, contre 26 % seulement dans celle de Louga. La viande est, en valeur relative, la plus consommée dans la région d'élevage de Tambacounda (15 %) et le poisson dans celle de Ziguinchor (14 %). Dès ce premier niveau de l'élaboration des seuils de pauvreté, les différences existant dans les structures des consommations alimentaires des ménages s'avèrent suffisamment importantes pour justifier l'élaboration de seuils régionaux. Ces différences s'avèrent encore plus importantes dès lors que l'on intègre les différentiels de prix, puis les consommations non alimentaires.

3.2 Les structures régionales des consommations non alimentaires de base des ménages diffèrent également

A partir de cette première étape, il a été possible de construire les paniers alimentaires de référence en respectant certaines considérations. La première est, bien évidemment, que les produits retenus doivent être des produits de consommation courante et doivent donc représenter une part significative dans la structure de consommation des ménages. Les suivantes résultent de deux contraintes méthodologiques : les prix de ces produits doivent être disponibles ou pouvoir être facilement évalués, et leurs apports caloriques doivent être connus.

Afin de respecter au mieux la problématique de notre étude, nous avons retenu comme représentants pour chaque type de produits, ceux dont les prix sont les plus bas et donc les plus susceptibles d'être achetés par les populations pauvres.

Tableau 1 : Structures des consommations alimentaires des ménages selon le milieu dans les différentes régions
(en % de la dépense alimentaire totale)

REGIONS	Milieu	Pains et céréales	Viande	Poisson	Lait, fromage, oeufs	Huiles et graisse	Fruits et légumes	Pommes de terre, manioc, autres tubercules	Sucre	Café, thé, cacao	Autres produits alimentaires	Ensemble
DAKAR	urbain	28%	12%	12%	5%	12%	14%	2%	6%	3%	5%	100%
DAKAR	rural	35%	8%	9%	5%	13%	13%	2%	7%	4%	4%	100%
DIOURBEL	urbain	28%	11%	8%	4%	12%	18%	2%	7%	5%	5%	100%
DIOURBEL	rural	38%	6%	5%	2%	13%	15%	1%	9%	6%	5%	100%
FATICK	urbain	29%	10%	11%	5%	12%	15%	2%	7%	3%	6%	100%
FATICK	rural	48%	5%	4%	3%	6%	23%	1%	4%	3%	4%	100%
KAOLACK	urbain	33%	8%	9%	3%	13%	15%	2%	7%	3%	6%	100%
KAOLACK	rural	33%	6%	6%	5%	7%	26%	1%	5%	3%	7%	100%
KOLDA	urbain	29%	13%	11%	3%	11%	14%	2%	9%	3%	6%	100%
KOLDA	rural	48%	6%	5%	2%	7%	18%	0%	6%	3%	4%	100%
LOUGA	urbain	26%	14%	10%	5%	12%	16%	3%	6%	3%	5%	100%
LOUGA	rural	31%	12%	5%	8%	11%	13%	2%	9%	6%	5%	100%
SAINT-LOUIS	urbain	29%	7%	12%	6%	13%	11%	2%	9%	6%	5%	100%
SAINT-LOUIS	rural	32%	5%	9%	6%	12%	12%	1%	10%	8%	4%	100%
TAMBACOUNDA	urbain	27%	15%	8%	4%	12%	12%	2%	10%	4%	6%	100%
TAMBACOUNDA	rural	41%	11%	4%	2%	7%	14%	0%	10%	5%	6%	100%
THIES	urbain	32%	6%	10%	4%	13%	15%	2%	8%	4%	6%	100%
THIES	rural	37%	6%	5%	5%	10%	19%	1%	7%	5%	4%	100%
ZIGUINCHOR	urbain	30%	9%	14%	3%	12%	14%	2%	7%	2%	5%	100%
ZIGUINCHOR	rural	43%	5%	9%	3%	12%	11%	1%	8%	2%	5%	100%

Source : ESAM I, 1995 : échantillon de 3.300 ménages

Au niveau national, parmi les dépenses non alimentaires, le premier poste est occupé par le logement qui représente, pour l'ensemble du pays, 35 % du total. Viennent ensuite l'habillement avec 14 %, puis le chauffage et l'éclairage avec 7 %, suivis par les transports avec 6 %. On notera que l'habillement représente 18 % de la dépense en biens et services non alimentaires en milieu rural contre seulement 11 % en milieu urbain. Cela tient essentiellement à la faiblesse des dépenses dans un milieu rural qui ne représente dans sa totalité que 28 % de la consommation nationale de biens et services non alimentaires alors que la ville de Dakar, à elle seule, en représente presque la moitié avec 46 %.

Si l'évaluation des dépenses alimentaires minimales permettant d'assurer la ration de 2400 calories par personne et par jour peut être conduite d'une manière méthodologiquement satisfaisante, la difficulté essentielle pour l'élaboration des seuils de pauvreté résulte de la difficulté à évaluer de la manière la plus objective possible la part des dépenses non alimentaires que l'on peut considérer comme essentielle.

La démarche empirique que nous avons retenue repose sur l'hypothèse que les arbitrages qu'effectuent les ménages entre leurs différentes dépenses visent à optimiser leur bien-être. Dès lors, si l'on fait l'hypothèse qu'en dessous du seuil de pauvreté alimentaire toute dépense non alimentaire doit être considérée comme de première nécessité puisqu'elle s'effectue au détriment de l'alimentation, on peut supposer que les ménages se trouvant au niveau du seuil de pauvreté alimentaire ont effectué des arbitrages leur permettant de consommer également le minimum nécessaire en matière de biens et services essentiels. A partir de cette hypothèse nous avons donc retenu, pour chaque région, les 5 % de ménages situés de part et d'autre du seuil de pauvreté alimentaire et évalué leurs dépenses non alimentaires, en pourcentage de la dépense alimentaire, comme étant représentative de la consommation de biens et services essentiels. Dès lors, le seuil de pauvreté global est évalué en additionnant d'une part les dépenses alimentaires nécessaires pour obtenir les 2400 calories, d'autre part les dépenses non alimentaires évaluées en pourcentage de la dépense alimentaire minimale.

Les résultats obtenus sont reproduits dans le tableau 2.

3.3 Les seuils de pauvreté régionaux peuvent varier du simple au double

Ici encore, les variations interrégionales confirment la pertinence de la fixation de seuils différents suivant les régions. La proportion de la composante non alimentaire dans la détermination du seuil de pauvreté s'avère ainsi très variable puisqu'elle ne représente que 25,7 % dans la région de Tambacounda contre 61,4 % dans celle de Dakar. Il en résulte des différences également très importantes dans l'évaluation monétaire de ces seuils puisqu'ils s'élèvent à 471 francs CFA dans la région de Tambacounda contre 1.017 francs CFA dans celle de Dakar, soit une variation du simple au double.

Région	Proportion de la composante non alimentaire	Seuil de pauvreté (en francs CFA/jour/personne)
TAMBACOUNDA	25,67%	471
KOLDA	28,97%	496
KAOLACK	35,28%	550
LOUGA	36,24%	551
SAINT-LOUIS	39,38%	591
THIES	43,30%	612
DIORBEL	48,47%	637
FATICK	46,43%	663
ZIGUINCHOR	50,85%	777
DAKAR	61,36%	1.017

Tableau 2 : *Seuils de pauvreté régionaux au Sénégal*

Il est bien évident que l'adoption d'un seuil de pauvreté unique pour l'ensemble du pays, toutes régions confondues, conduirait à une forte surévaluation de la pauvreté rurale, particulièrement par rapport à celle de la région abritant la capitale, Dakar. En tout état de cause, nous pensons que la détermination de seuils différents conduit à une meilleure représentation de la répartition réelle de la pauvreté monétaire dans le pays⁹.

4 Suivant les indicateurs retenus, la pauvreté apparaît différemment répartie

On aura noté que dans notre étude, pour des raisons à la fois méthodologiques et de signification, nous n'avons pas établi une différenciation stricto sensu entre le milieu rural et le milieu urbain, mais entre départements à dominante rurale et départements à dominante urbaine. Cette approche présente l'avantage de faciliter la représentation cartographique des phénomènes étudiés à partir du découpage du pays en départements.

⁹ Travaillant dans le cadre de la préparation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté du Sénégal durant le second semestre 2001, le CREA (Centre de Recherches Economiques Appliquées de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar) a été amené à calculer les incidences régionales de la pauvreté à partir d'un seuil national unique estimé à 392 francs CFA par jour et par personne (soit environ ½ dollar US) qui nous paraît particulièrement faible, ne serait-ce qu'en considérant le seul coût des transports urbains dans la région de Dakar par exemple. D'après nos propres calculs, le coût de la seule ration alimentaire de base susceptible de fournir les 2400 calories journalières nécessaires représente déjà, à Dakar, un montant de 393 francs CFA.

4.1 En incidence, la pauvreté est globalement plus importante dans les départements ruraux

Sur l'ensemble du pays, l'incidence moyenne de la pauvreté se situe à 77 % des ménages. Si l'on considère, comme nous le verrons plus loin, que la taille démographique des ménages les plus pauvres est généralement plus élevée que celle des ménages les plus favorisés, on peut estimer que l'incidence en termes d'individus touchés sera nettement plus forte que cette valeur, et devrait dépasser les 80 %.

Cette moyenne recouvre cependant des différences importantes entre les départements les plus pauvres, tels Oussouye, Bignona, Kédougou, Foundiougne et Nioro dans lesquels l'incidence est supérieure à 90 % et des départements moins touchés tels ceux de Louga (41 %), Dakar (57 %) et Tambacounda (59 %).

La classification des départements selon l'incidence permet de les regrouper en 5 groupes, présentés par ordre décroissant dans le tableau. Les différences du point de vue de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté permettent de préciser le classement effectué sur la base de l'incidence.

Pour le groupe dans lequel on relève les plus fortes incidences de la pauvreté (groupe 5), les départements de Bignona, Oussouye et Foundiougne restent ceux pour lesquels profondeur et sévérité sont parmi les plus élevées. Par contre, les départements de Kédougou, Tivaouane, Kébémér et Vélingara connaissent une profondeur et une sévérité de la pauvreté relativement moins élevées que celles relevées pour les autres départements de leur groupe.

Dans le groupe 4, l'homogénéité apparaît très importante, la profondeur variant entre 0,31 et 0,42, et la sévérité entre 0,14 et 0,22 le département de Podor se situant au minimum pour les deux indices.

Le groupe 3 se révèle de nouveau plus hétérogène, le département de Linguère affichant les indices minimum de 0,23 pour la profondeur et de 0,09 pour la sévérité.

Dans le groupe 2, ce sont les départements de Bakel et de Tambacounda qui présentent les valeurs les plus faibles pour la profondeur (0,14 et 0,15) et la sévérité (0,05 et 0,06). Sans grande surprise, le département de Dakar n'affiche pas les meilleures valeurs avec une profondeur de 0,23 et une sévérité de 0,12.

Enfin le département de Louga présente dans tous les domaines les valeurs les plus faibles avec une incidence de 41 %, une profondeur de 0,11 et une sévérité de 0,04 seulement, justifiant ainsi sa classification dans une classe à part.

Département	Classe	Incidence	Profondeur	Sévérité
Oussouye	5	96 %	0,55	0,35
Bignona	5	93 %	0,54	0,36
Kédougou	5	92 %	0,38	0,18
Nioro	5	92 %	0,46	0,25
Foundiougne	5	92 %	0,52	0,31
Bambey	5	89 %	0,43	0,24
Tivaouane	5	89 %	0,38	0,19
Gossas	5	88 %	0,44	0,25
Fatick	5	88 %	0,53	0,37
Kébémér	5	88 %	0,28	0,10
Matam	5	87 %	0,39	0,20
Vélingara	5	86 %	0,35	0,15
Sédhiou	4	85 %	0,38	0,19
Mbacké	4	84 %	0,39	0,21
Rufisque	4	82 %	0,39	0,22
Pikine	4	81 %	0,35	0,19
Podor	4	81 %	0,31	0,14
Kaffrine	4	81 %	0,37	0,19
Ziguinchor	4	80 %	0,42	0,25
Kaolack	3	77 %	0,34	0,19
Mbour	3	75 %	0,40	0,25
Thiès	3	72 %	0,31	0,16
Dagana	3	72 %	0,25	0,11
Linguère	3	70 %	0,23	0,09
Kolda	2	66 %	0,31	0,14
Bakel	2	63 %	0,14	0,05
Diourbel	2	62 %	0,29	0,15
Tambacounda	2	59 %	0,15	0,06
Dakar	2	57 %	0,23	0,12
Louga	1	41 %	0,11	0,04

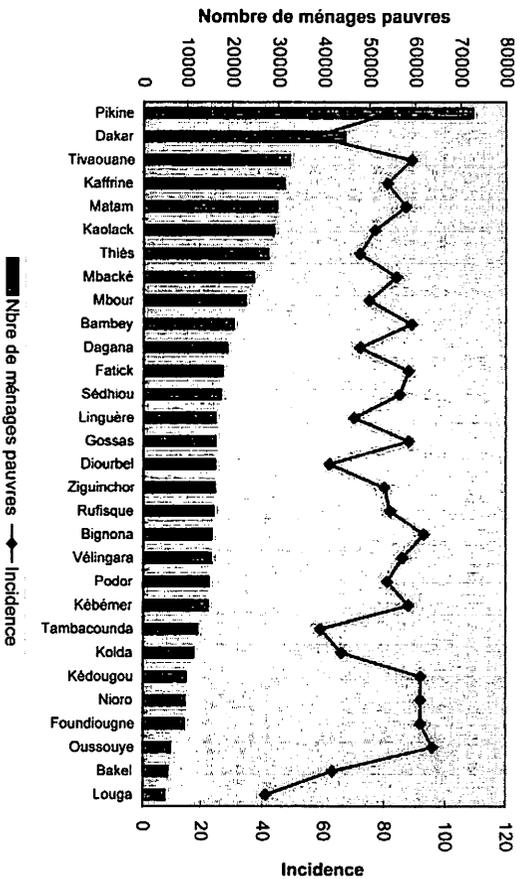
Tableau 3 : *Indices de FGT dans les départements du Sénégal (classés par incidence décroissante de la pauvreté)*

4.2 En nombre absolu de ménages, l'épicentre de la pauvreté se déplace vers les départements du centre-ouest du pays

L'analyse menée à partir de l'incidence de la pauvreté par département fait apparaître le milieu rural comme le plus touché avec des valeurs pouvant atteindre la quasi totalité de la population (96 % à Oussouye). A l'inverse, les zones les plus urbanisées, et en particulier la capitale Dakar avec une incidence limitée à 57 %, semblent mieux protégées. La prise en considération du nombre total de ménages pauvres dessine une toute autre image, ainsi que l'on peut le constater à l'examen du graphique 1 qui montre qu'il n'existe aucune corrélation entre l'incidence de la pauvreté et le nombre de ménages pauvres par département.

Dans cette approche, ce sont les zones les plus urbanisées du pays qui concentrent la majeure partie des ménages pauvres du pays. A eux seuls, les deux départements de Pikine et Dakar en regroupent ainsi 20 %, ce pourcentage passant à 22 % si l'on y ajoute Rufisque.

On notera que les 5 départements appartenant à la classe comportant le plus grand nombre de ménages pauvres en valeurs absolues à savoir, en ordre décroissant, Pikine, Dakar, Tivaouane, Kaffrine et Matam regroupent à eux seuls 35 % de la totalité des pauvres du pays. Huit départements sur les trente que compte le pays regroupent pratiquement la moitié de la population nationale de pauvres. A l'exception de celui de Matam, ils sont tous situés dans le centre-ouest du pays.



Graphique 1 : Nombre de ménages pauvres par département et incidences de la pauvreté (en pourcentage du nombre total de ménages)

4.3 Si l'on considère le déficit de revenu des ménages pauvres, près d'un tiers de la pauvreté nationale est concentrée dans la région de Dakar

Au-delà de la prise en considération des populations totales de pauvres par département, une autre analyse peut être menée, qui combine à la fois le nombre absolu de pauvres et leur degré de pauvreté en intégrant les écarts de dépense¹⁰ qui les séparent du seuil de pauvreté.

L'écart de pauvreté moyen (indice FGT P_1) peut également être qualifié de coefficient de déficit de dépense. Il permet une estimation de la somme des revenus qui, sous réserve qu'ils soient entièrement dépensés, devraient être théoriquement distribués aux pauvres de façon à les amener au seuil de pauvreté. Dans les faits, la mise en œuvre d'une politique de transferts suffisamment ciblée pour permettre l'élimination de l'écart de revenu de chaque ménage par rapport au seuil de pauvreté apparaît peu réaliste. Malgré tout, la prise en considération de cette information donne un tout autre éclairage aux réalités de la pauvreté dans le pays que ne le fait l'approche par la seule incidence. On peut facilement le constater à l'examen des graphiques et des cartes accompagnant ce texte.

La hiérarchie de la pauvreté ainsi dessinée est nettement différente des précédentes et c'est dans le département de Pikine que le déficit de revenu journalier s'avère être le plus important (plus de 306 millions de francs CFA par jour), loin devant celui de Dakar (173 millions) qui vient cependant en seconde position alors que l'incidence de la pauvreté y est une des plus faibles du pays avec seulement 57 %.

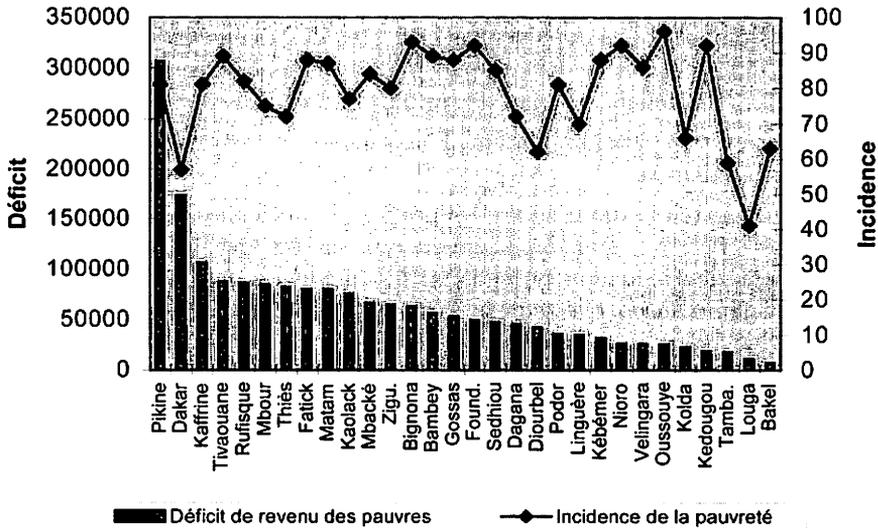
Le département rural qui connaît le plus fort déficit, celui de Kaffrine, ne représente, avec 106 millions CFA de déficit journalier, qu'un tiers seulement du déficit de Pikine et le département dans lequel l'incidence de la pauvreté est la plus élevée, Oussouye, ne connaît qu'un déficit limité à un peu plus de 25 millions de francs CFA par jour, soit 12 fois moins que celui de Pikine. Ces quelques chiffres montrent ainsi clairement la relativité des différentes approches.

Une constante par contre, le département de Louga est dans tous les cas de figure le plus préservé, tant du point de vue de l'incidence (41 % soit le taux le plus faible du pays) que de celui du déficit de revenu des pauvres. Si nous rapportons les montants des déficits de revenu à leurs effectifs en équivalents adultes, c'est dans les départements des régions de Kolda et de Ziguinchor que l'effort à consentir par individu serait le plus important.

Sur cette base, la région de la capitale se révèle beaucoup moins favorisée que ne le laisserait supposer l'approche basée sur la prise en considération de la seule incidence de la pauvreté. En effet, si le département de Pikine

¹⁰ Pour diverses raisons méthodologiques, dont la discussion dépasserait l'objet de cet article, nous avons effectué nos analyses sur la base des dépenses des ménages et non de leurs revenus.

représente à lui seul 16 % du déficit de revenu national, Pikine plus Dakar en représentent le quart et l'ensemble de la région, qui regroupe les départements de Pikine, Dakar et Rufisque, plus de 30 %. Ceci conduit à nuancer fortement l'image traditionnellement admise d'une pauvreté majoritairement rurale alors que la région la plus urbanisée du pays, et supposée la plus riche, concentre près du tiers du déficit de revenu national des pauvres.



Graphique 2 : Déficit de revenus des pauvres par département (en milliers de francs CFA par jour) et incidences de la pauvreté (en pourcentage du nombre total de ménages)

4.4 Cartographie de la pauvreté

La représentation cartographique de la pauvreté, telle qu'elle se dessine à partir des trois approches retenues est particulièrement saisissante. Afin de la simplifier au maximum, nous avons retenu une classification des départements en trois classes ¹¹.

Pour ce qui concerne l'incidence de la pauvreté, le découpage a été effectué en trois classes de dix départements chacune, la couleur la plus foncée correspondant aux dix départements dans lesquels l'incidence est la plus élevée, la couleur claire à ceux dans lesquels l'incidence est la plus faible.

Concernant le nombre de ménages pauvres, nous avons classé les départements par ordre décroissant d'effectif de ménages pauvres. La classification

¹¹ Dans un souci de lisibilité, nous n'avons pas différencié les trois départements de Dakar, Pikine et Rufisque qui constituent la région administrative de Dakar.

se fait sur la base du nombre de ménages pauvres cumulés. La couleur la plus sombre est donc appliquée aux départements dans lesquels on retrouve le plus grand nombre de ménages pauvres, à concurrence de 33 % de l'effectif national, taux à partir duquel nous passons à la couleur intermédiaire. La couleur la plus claire représente les départements comptant unitairement le nombre le moins élevé de ménages pauvres, la sommation de leurs effectifs représentant le dernier tiers de l'effectif national total de ménages pauvres.

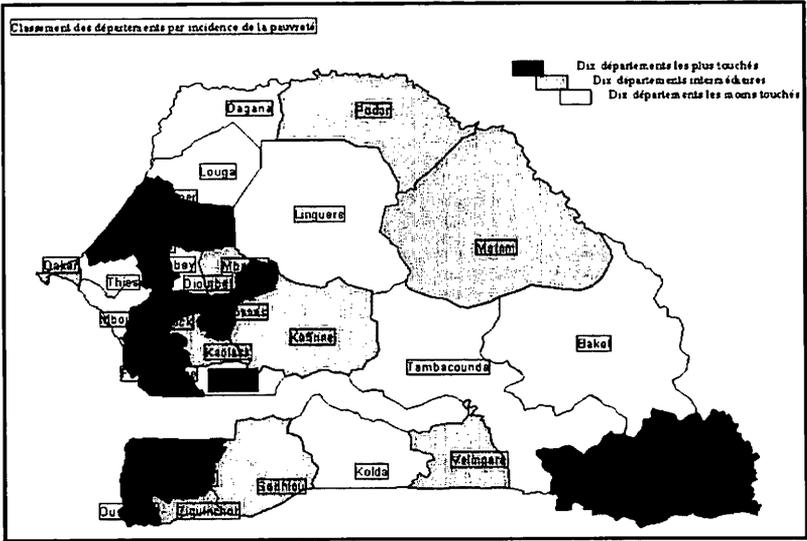
Nous avons procédé de la même manière pour ce qui est du déficit de revenu des pauvres. Les départements affectés de la couleur la plus foncée sont ceux dans lesquels ce déficit est le plus élevé, leur regroupement représentant 33 % du déficit national de revenu des ménages pauvres.

Les résultats obtenus parlent d'eux-mêmes et viennent conforter les analyses précédentes.

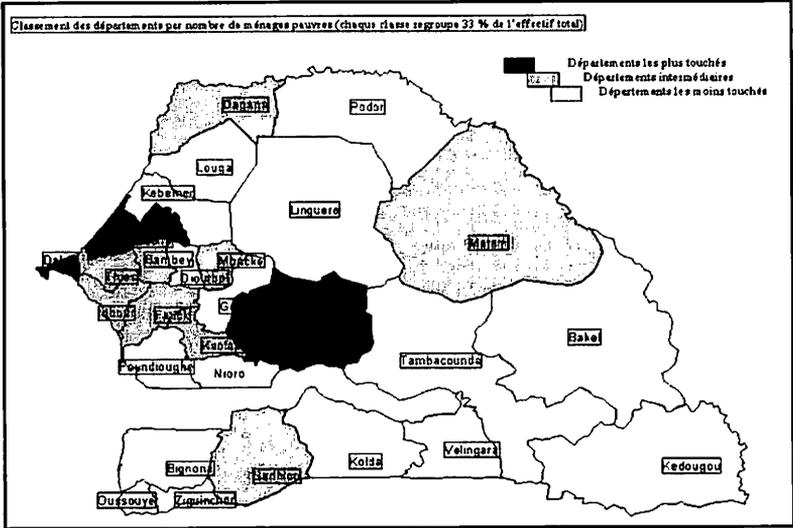
Si l'on se réfère, pour suivre les pratiques habituelles, aux seules incidences de la pauvreté par département on constate que, à l'exception du département de Kédougou au sud-est, les incidences les plus fortes sont ainsi nettement concentrées dans la partie centre-ouest et sud-ouest du pays alors que les départements les plus urbanisés de la côte ouest semblent, à l'exception de ceux de Pikine et Rufisque, relativement préservés (carte 1). Contrairement à ce qui est souvent avancé, on constate que de nombreux départements ruraux n'affichent que des incidences relativement limitées (couleur la plus claire).

L'image change fortement dès que l'on s'attache au nombre de ménages pauvres par département (carte 2). On constate alors une forte concentration des effectifs de ménages pauvres dans le centre-ouest du pays et les départements côtiers de cette zone s'avèrent, en toute logique compte tenu de leurs densités élevées de population, fortement touchés. À l'exception de ceux de Matam à l'est et de Sédhiou au sud, les départements ruraux apparaissent ainsi préservés par rapport aux départements plus urbains. Dans cette approche, la pauvreté est nettement concentrée dans les deux départements de Pikine (12 % du nombre total de ménages pauvres du pays) et Dakar (7 %), ainsi que l'on peut le vérifier à l'examen du graphique 1. Ces deux villes, qui se confondent avec les départements du même nom, regroupent à elles seules près de 20 % de l'effectif total de ménages pauvres du pays remettant ainsi largement en question l'idée généralement acceptée d'une pauvreté majoritairement rurale.

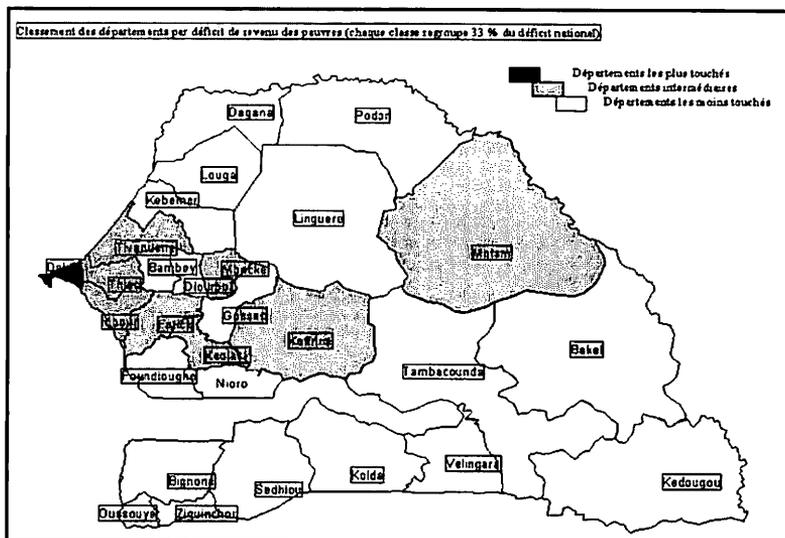
Enfin, si l'on s'attache au déficit de dépense (ou de revenu) des pauvres, calculé comme étant le total des sommes additionnelles que ces ménages devraient dépenser (ou des revenus qu'ils devraient obtenir) pour atteindre le seuil de pauvreté, on aboutit à une image totalement inversée par rapport aux analyses traditionnelles. Les départements de la région de Dakar (Pikine avec 16 %, Dakar avec 9 % et Rufisque avec 5 %) représentent ainsi à eux seuls 30 % du déficit national total (carte 3 et graphique 2).



Carte 1 : Classement des départements par incidence de la pauvreté (moins touchés en couleur claire)



Carte 2 : Classement des départements par le nombre cumulé de ménages pauvres



Carte 3 : Classement des départements par le déficit cumulé de revenu des pauvres

Concernant la comparaison entre les différents indicateurs, il est intéressant de noter que les cinq départements dans lesquels on trouve les plus fortes incidences de la pauvreté, à savoir Oussouye, Bignona, Kédougou, Nioro et Foundiougne, pour lesquels l'incidence est supérieure à 90 %, ne regroupent en fait que 8,5 % du nombre total des ménages pauvres du pays et ne représentent que 9,5 % du déficit national de revenu des pauvres.

En combinant ces différentes approches et si l'on excepte le cas, très marginal, du département de Matam, c'est de loin celui de Pikine qui présente le bilan le plus préoccupant. Avec une incidence de la pauvreté de 81 %, ce département représente à lui seul plus de 12 % du nombre de ménages pauvres du pays et plus de 16 % du déficit national de revenu des pauvres, devant celui de Dakar qui, malgré une incidence limitée à 57 % seulement, vient juste après Pikine pour ce qui concerne le nombre de ménages pauvres (7,4 %) et le déficit de revenu (9,1 %). C'est donc bien dans cette extrême pointe ouest du pays que la pauvreté est la plus concentrée.

A l'inverse, le département de Louga affiche les meilleures performances dans tous les domaines. Avec une incidence limitée à 41 %, il ne regroupe que 0,8 % des ménages pauvres du pays et ne représente que 0,6 % du déficit national de revenu des pauvres (seul Bakel faisant mieux dans ce domaine avec 0,4 % seulement).

5 Conclusion

Même si l'on s'en tient à la seule approche monétaire que nous avons retenue ici, qui ne représente qu'une partie de la réalité du phénomène, on constate qu'il n'existe pas de vérité unique sur la pauvreté. Ces différentes représentations, dont chacune correspond à une indéniable réalité statistique, montrent bien les divergences de conclusions auxquelles elles peuvent conduire. De ce point de vue, la représentation cartographique très simple que nous avons effectuée est particulièrement parlante.

Mais alors, à partir du moment où des images aussi différentes peuvent émerger d'un même corpus analytique, quelle représentation privilégier ? Où se situe la plus grande « réalité » de la pauvreté ?

En fait, le choix de l'une ou l'autre représentation ou bien, mieux encore, de leur combinaison, doit se faire en adéquation avec les objectifs de l'analyse, qu'il s'agisse de formuler un plan d'action pour lutter contre la pauvreté, de recherches fondamentales ou de toute autre approche. Ainsi, si chaque représentation possède en soi sa propre pertinence, c'est malgré tout de leur combinaison que naît la meilleure image de la pauvreté. L'interprétation de l'ensemble permet alors de répondre au mieux à la question posée.

On peut ainsi proposer une réponse à l'interrogation formulée en titre de cet article : la pauvreté en Afrique est-elle plus rurale qu'urbaine ?

L'approche par l'incidence de la pauvreté, si elle nous paraît utile, n'est sans doute pas l'information la mieux appropriée à une telle problématique. En effet, elle ne permet pas d'identifier de manière réaliste les lieux de la plus grande pauvreté. Bien au contraire, si l'on ne prend garde à sa signification réelle, elle peut conduire à une vision faussée de la réalité et engendrer des choix stratégiques inadaptés en matière de politiques de lutte contre la pauvreté ainsi que nous l'avons souligné en introduction dans le cas du Sénégal¹²

L'approche par le nombre de ménages pauvres nous paraît déjà une réponse mieux adaptée à la question posée dans la mesure où elle permet de localiser les effectifs les plus élevés de pauvres. Cependant, elle ne fournit aucune information sur la « qualité » de cette pauvreté : s'agit-il d'une pauvreté proche du seuil, et donc relativement « légère » ou bien, au contraire d'une pauvreté éloignée du seuil et donc particulièrement sévère.

Cette information qualitative sur la pauvreté est fournie par l'évaluation du déficit de revenu des pauvres qui, non seulement informe indirectement sur le nombre de pauvres, mais également sur la profondeur de cette

¹² Qui ont conduit à une focalisation sur l'amélioration de la productivité de l'agriculture. Même s'il s'agit là d'une politique nécessaire, ce n'est certainement pas la première priorité en matière de lutte contre la pauvreté dans ce pays.

pauvreté. Cette information permet donc d'identifier les lieux de la plus grande souffrance. C'est pour nous la réponse la mieux adaptée à la question posée en préalable.

Ces développements conduisent donc à une analyse plus nuancée de la répartition de la pauvreté que ne le voudrait l'opinion généralement admise d'une pauvreté essentiellement rurale. Si les incidences de la pauvreté peuvent être effectivement relativement élevées dans les départements ruraux, la répartition du nombre de pauvres au sein du pays montre que les départements les plus touchés sont concentrés dans la partie du centre-ouest, globalement plus urbanisée que le reste du territoire. Si l'on affine encore l'analyse en se référant au déficit de revenu des pauvres, il apparaît nettement concentré dans les départements les plus urbanisés, principalement ceux de Pikine et Dakar.

Ces constats ont une grande importance en matière de planification de la lutte contre la pauvreté, d'autant plus que toutes les études qualitatives montrent que les pauvres urbains sont plus vulnérables que les pauvres ruraux et sont également plus sensibles aux politiques mises en œuvre, qui les touchent bien plus directement. On pourra en prendre pour exemple la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 et ses effets directs sur les populations citadines. Si la pauvreté urbaine est généralement plus dévastatrice que la pauvreté rurale, tout au moins dans un pays comme le Sénégal qui, hormis la Casamance, ne se trouve être ni en guerre ni en situation de famine, elle est également plus à même d'être traitée par des politiques adaptées. Il importe donc de ne pas la sous-estimer.

Références bibliographiques

- Agénor P. R. (2002) *Macroeconomic adjustment and the poor : analytical issues and cross-country evidence*, Washington, The World Bank, January 2002, 80 p.
- Atkinson A.B. (1987) On the Measurement of Poverty, Paris : *Econometrica* n° 55, pp. 749-764.
- Foster J.E., Greer J., Thorbecke E. (1984) A class of decomposable poverty measure, Paris : *Econometrica*, N° 52, pp. 761-766.
- Haddad L., Ruel M. T., Garrett J. L. (1999) Are urban poverty and undernutrition growing ? Some newly assembled evidence, *World Development*, 27 (11), pp. 1891-1904.
- Quizilbash M. (2003) On the arbitrariness and robustness of multidimensional poverty rankings, *WIDER Conference on well-being and inequality in developing countries*, mai 2003, 23 p.

- Ravallion M. (2001) On the urbanisation of poverty, Washington : Development Research Group, *The World Bank*, July 2001, 12 p.
- Ravallion M. (1996) *Comparaisons de la pauvreté : concepts et méthodes*, Washington, Banque Mondiale, Document de travail LSMS, 162 p.
- Sahn D. E., Dorosh P. A., Younger S. D. (1999) *Structural adjustment reconsidered : economic poverty and policy in Africa* – Cambridge : Cambridge University Press.
- Sénégal Rép. (2001) *Document de stratégie de réduction de la pauvreté, version provisoire* - Dakar : Ministère de l'économie, des Finances et du Plan, DPS, 60 p.

